

## PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DES AFFAIRES INTE-  
RIEURES, DE LA SECURITE ET DE  
LA DEFENSE

LECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

LECRET N° 167 /PR/MAISD-A - ANNEE 1963

portant création de l'Arrondissement  
de Bouanri, Sous-Préfecture de Bembéréké  
(Département du Nord-Est).

-----

VU le décret n°292/PCM/MI du 21 Octobre 1960 don-  
nant aux six Régions de la République du Daho-  
mey le nom de Département et les divisant en  
Sous-Préfectures et Arrondissements ;

VU le décret n°378/PCM-MI du 8 Décembre 1960 com-  
plétant le tableau n°2 annexé au décret n°292  
du 21 Octobre 1960 ;

SUR la proposition du Ministre des Affaires Inté-  
rieures, de la Sécurité et de la Défense ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

AMPLIATIONS :

PR	15
SGG	4
Ministres	13
MAISD-A	12
Préfet.Nord-Est	2
S/P.Bembéréké	2
Arrond.Bouanri	
F6-Bouré	4
OGAN	8
Gendarmerie	2
Proc.Rép.	2
Radio-Info	2
JORD	1

D E C R E T E :

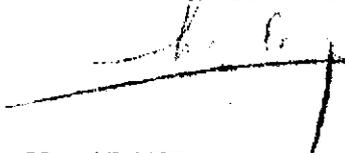
ARTICLE 1er.- Sont érigés en un Arrondissement dont  
le chef-lieu est Bouanri, les villages de Bouanri,  
Yarama, Béroudaba-Peulh, Bouanri-Peulh, Gbécon et  
Gbécon-Peulh de la Sous-Préfecture de Bembéréké  
(Département du Nord-Est).

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré, pu-  
blié et communiqué partout où besoin sera ./.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

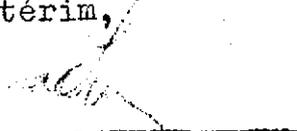
Par le Président de la République,  
Le Ministre des Affaires Intérieures,  
de la Sécurité et de la Défense,

  
H. MAGA.-

  
M. AROUNA.-

VU :

P. Le Ministre des Finances  
et du Travail, absent,  
Le Garde des SCEAUX, Ministre de la  
Justice et de la Législation, Char-  
gé de l'intérim,

  
J. KEKE.